

Beaucouzé, le **16 JUIN 2026**

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le directeur
Direction départementale des Territoires
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS Cedex 01

Groupement Ingénierie des Risques
Service planification et préparation opérationnelle
Dossier suivi par : Cne Nicolas QUELIN
Tél. 02 41 33 22 16
Référence : 2026-1504

Objet : Dossier de permis de construire n°049 135 25 A0028, relatif à un projet agri-photovoltaïque sur la commune de Feneu

Par courriel reçu le 9 juin 2026, vous sollicitez le SDIS pour avis concernant le projet agri-photovoltaïque porté par la société TSE sur la commune de Feneu.

Le champ de compétences du SDIS porte sur l'accessibilité des secours et la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

L'analyse des plans fournis appelle les remarques suivantes :

- La DECI est conforme à nos recommandations. Deux réserves totalisant 120 m³ couvrent la totalité du parc (distance inférieure à 400 mètres) ;
- Les accès aux réserves et aires d'aspiration sont conformes au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;
- La voie « engins » périphérique est incomplète sur la zone Nord-Ouest. S'il est possible de s'appuyer sur le chemin existant au Sud, il n'en n'existe pas au Nord-Ouest. Les fourgons d'incendie n'ont pas possibilité de rouler à travers champ. L'absence de voie de circulation adaptée est un élément défavorable en matière d'accessibilité permettant notamment la lutte contre un risque de propagation entre le site et le tiers.

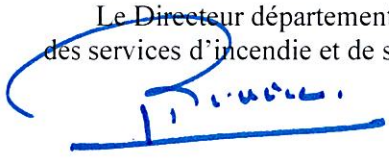
La recommandation du SDIS est de compléter la rocade selon le schéma en annexe ou alternative à proposer par le porteur de projet.

Par ailleurs, il conviendra de transmettre au SDIS (gir@sdis49.fr) les procès-verbaux d'installation des deux réserves incendie.

Le groupement ingénierie des risques, se tient à votre disposition, pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours



Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIERE

Annexe

